

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Recu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 038-243801255-20240620-D24_064-DE

Délibération N°	D24-064	
Conseillers en exercice	36	

Acte publié le	27/06/2024
Présents	26
Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

<u>Présents:</u> Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, <u>CARLES Michel</u>, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, <u>QUEMIN André</u>, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations: CARLES Michel à ROUSSEL Régis

GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie REY Christian à MUCCIARELLI Laurence TERRY Joël à CASTAING Patrick THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES: 712

D24-064 / RESULTATS FINANCIERS 2023 - AFFECTATION DEFINITIVE

Le Vice-Président rappelle que les résultats de l'exercice 2023 ont été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2024, en séance du Conseil communautaire du 18 avril 2024, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le compte administratif 2023;
- VU la délibération de reprise anticipée des résultats 2023 en date du 11 avril 2024;
- D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement Budget principal	2 004 543,78	1 000 863,66	-1 003 680,12
Excédent 2022 reporté Budget principal			5 536 933,16
Excédent d'investissement cumulé à affecter en	4 533 253,04		
Fonctionnement Budget principal	14 121 353,93	15 128 510,65	1 007 156,72
Excédent 2022 reporté Budget principal			3 204 178,37
Excédent de fonctionnement cumulé à affecter en 2024 au compte 002 (RF)			4 211 335,09

- D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJD24-064
Rubajunt	touths	